



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
STD/MI

**Arrêté préfectoral n° 47-2018-04-03-020 du 03 Mars 2018**

**déclarant d'utilité publique l'acquisition d'une parcelle nécessaire à la constitution d'une réserve foncière sur la commune d'Agen, au 18, place Jean Baptiste Durand**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

VU le Code de l'expropriation ;

VU la délibération du conseil municipal d'Agen en date du 15 mai 2017;

VU les pièces du dossier d'enquête préalable à la DUP et d'enquête parcellaire ;

VU la décision du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 17 mai 2016 portant désignation de M. Jean-Claude ANDRIEU, Officier de police judiciaire retraité en qualité commissaire enquêteur titulaire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 47-2017-12-13-006 du 13 décembre 2017 portant ouverture de l'enquête publique unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'arrêté de cessibilité concernant le projet ;

VU le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 08 mars 2018 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Est déclaré d'utilité publique, au profit de la commune d'Agen ou de son concessionnaire, le projet d'acquisition d'une parcelle nécessaire à la constitution d'une réserve foncière sur la commune d'Agen, au 18, place Jean Baptiste Durand

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie, par les soins du maire de la commune d'Agen. Il sera en outre publié au recueil des actes administratifs de l'État en Lot-et-Garonne.

**ARTICLE 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4 :** Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune d'Agen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

AGEN, le 03 AVR. 2018

Pour le Préfet,  
le secrétaire général



Hélène GIRARDOT